



APPEL DE LA CGT ÉDUC'ACTION CONTRE LA RÉPRESSION SYNDICALE DANS LE MONDE DU TRAVAIL ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Réunie en Conseil National à Dourdan du 28 au 30 Septembre 2022, la CGT Éduc'action constate que Kai Terada et Frédéric Bianic dans l'Éducation nationale, Anthony Smith à l'inspection du travail, Moussa Gakou dans le secteur de l'énergie, des camarades de la CGT TUI France, de l'Unef Nanterre, de l'UD CGT de l'Allier, des syndicalistes à La Poste (dont Christophe Musslé et Gaël Quirante) ..., subissent une répression inacceptable. Celle-ci correspond à un durcissement autoritaire de l'État et du patronat pour maintenir leur domination et leurs profits. L'usage récurrent de la violence par les "forces de l'ordre" dans les manifestations et mobilisations en est un autre exemple.

Dans l'Éducation nationale, la CGT Éduc'action constate, depuis Blanquer, l'ampleur inédite de la répression à l'encontre de militant·es syndicalistes notamment à Melle, Bordeaux, Dole, Clermont, Orléans-Tours, Bobigny, Saint Denis, Paris... Pap Ndaye s'inscrit dans la continuité.

Les cas de Kai Terada et de Frédéric Bianic en sont la toute dernière illustration. La mutation dans l'intérêt du service est devenue un nouveau moyen utilisé pour empêcher toute contestation sans possibilité de procédures contradictoires. La Loi de Transformation de la Fonction publique est un outil pour la hiérarchie administrative pour se débarrasser, à peu de frais, des syndicalistes.

La CGT Éduc'action revendique la réintégration immédiate de Kai Terada et Frédéric Bianic sans condition et l'abrogation de la Loi de la transformation de la Fonction publique. La CGT Éduc'action s'inscrira dans toutes les mobilisations intersyndicales qui s'opposent à toute forme de discriminations syndicales. C'est pourquoi, la CGT Éduc'action appelle avec Sud Education l'ensemble des personnels à **participer massivement à une journée d'action le 11 octobre 2022** contre la répression anti-syndicale dans les territoires, par la grève et l'organisation de rassemblements devant les DSDEN, les rectorats, les tribunaux. Elle appelle les personnels à se saisir de cette journée pour mobiliser sur les cas de répression anti-syndicale, passés ou en cours, dans les départements.

Dourdan, le 30 septembre 2022